



REPUBLIQUE
FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU JURA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE D'OFFLANGES

Séance du 07 mars 2025

Nombre de conseillers : En exercice : 11 Présents : 8 Votants : 8		L'an deux mille vingt-cinq, Le sept du mois de mars à vingt heures trente minutes, Le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de monsieur Jean-Claude THABARD, Maire.	
Date de convocation : 26/02/2025 Date d'affichage : 14/03/2025		Présents : Cédric BARBIER, Bruno CHAUCOUVERT, Claude COMTE, Jean-Marie GUELLE, Gilbert JACQUOT, Jean-Claude THABARD, Nicolas THABARD, Thierry VINCENT. Excusés : Ludivine GERARDIN, Jean-Michel GRAS, Alexandre LENOBLE,	
VOTE	Abstention	/	Secrétaire de séance : Nicolas THABARD.
	Contre	/	
	Pour	8	

DELIBERATION 2025-04

Approbation des Comptes de Gestion 2024 - Commune et EAU

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2024,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

✓ **DECLARE** que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2024, pour les **Budgets COMMUNNE et EAU**, par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Pour extrait certifié conforme,
Le maire,
Jean-Claude THABARD.

Certifié exécutoire par transmission au contrôle de
légalité et publication le **20 MAR. 2025**

Visa du **24 AVR. 2025**

